

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l' article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu l'accord-cadre à marchés subséquents de travaux pour les maîtrises d'œuvre portant sur la réhabilitation des écoles, centres sociaux et crèches notifié le 17 avril 2023 aux groupements dont les mandataires sont Atelier 4, MV Architecture et Solea Voutier ;
- Vu la consultation lancée le 10/05/2024 pour le marché subséquent pour la Maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'école : PAUL ÉMILE VICTOR ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société ATELIER 4 & Groupement est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.
- Considérant que le titulaire de la mission sera chargé de la mission de maîtrise d'œuvre est établie en application du Code de la commande publique.

Le détail des missions de base est :

Mission(s)	Désignation
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Études de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
EXE	Conformité et visa d'exécution au projet ou Études d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Le détail des missions complémentaires est:

DIA	Eudes de diagnostic (selon opération détaillée au programme)
OPC	Ordonnancement Pilotage et Coordination
STD	Simulation Thermique Dynamique (selon opération détaillée au programme)

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché subséquent pour la maîtrise d'œuvre de l'école de la Paul Émile Victor avec la société Atelier 4 & Groupement.

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un forfait de rémunération de base de 117.840,00 € HT avec un taux de rémunération de 7,14 %.

Les missions complémentaires s'élèvent à 28.160,00 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

Le contrat est conclu à partir de la date fixé par l'ordre de service jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux. La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est fixée à 3 ans maximum.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 31 OCTOBRE 2024

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 31.10.24
Publié ou notifié le : 31.10.24

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_10_629
Objet :	MAPA-Il est conclu un marché subséquent pour la maîtrise d'œuvre de l'école de la Paul Émile Victor avec la société Atelier 4 & Groupement.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-31 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20241031-D2024_10_629-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20241031-D2024_10_629-AI-1-1_0.xml	text/xml	969 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15535.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20241031-D2024_10_629-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 octobre 2024 à 14h31min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 octobre 2024 à 14h31min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 octobre 2024 à 14h31min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 octobre 2024 à 14h31min18s	Reçu par le MI le 2024-10-31

